



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DES CÔTES D'ARMOR
Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Siège social : 89 boulevard Edouard Prigent
22000 SAINT BRIEUC

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DES CÔTES D'ARMOR

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Siège social : 89 boulevard Edouard Prigent
22000 SAINT BRIEUC

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité départemental UFOLEP des Côtes d'Armor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont



porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 20 mai 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 261	1 360	901	1 466	Fonds propres (avant affectation)	80 309	59 402
Terrains					Résultat de l'exercice	10 357	20 907
Constructions					Subventions d'investissement	6 117	8 317
Matériels d'activités	24 974	11 955	13 019	18 014	Total	96 783	88 626
Autres immobilisations corporelles	41 862	17 490	24 372	30 195	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		16 400
Autres prêts et titres immobilisés	26		26		Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	285		285	285	Provisions pour charges	4 999	5 409
Total	69 408	30 804	38 604	49 960	Total	4 999	21 809
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées	18 375	21 000
Usagers - clients	14 586		14 586	5 690	Fournisseurs	12 594	3 360
Comptes courants Réseau				3 135	Dettes fiscales et sociales	21 168	16 112
Autres créances	1 235		1 235	19 663	Comptes courants Réseau	16	
Charges constatées d'avance	1 144		1 144		Autres dettes	10 813	5 203
Trésorerie	151 588		151 588	117 155	Produits constatés d'avance	42 409	39 494
Total	168 553		168 553	145 643	Total	105 375	85 169
Total	237 961	30 804	207 157	195 604	Total	207 157	195 604

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	75 991	58 013
Ventes de biens		
Prestations de service	175 556	179 284
Subventions d'exploitation	172 302	181 695
Dons et Mécénat	2	
Contributions financières	17 903	25 297
Reprises sur dépréciations et provisions	409	
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	16 400	13 000
Autres produits	475	2 863
Total	459 039	460 153
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	89 671	87 430
Aides financières		
Impôts et taxes	3 139	3 256
Salaires	238 528	234 780
Cotisations sociales	58 206	55 478
Dotations aux amortissements	13 326	11 301
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		1 425
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		16 400
Autres charges	47 280	30 894
Total	450 150	440 964
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	8 889	19 188
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	1 468	1 718
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 468	1 718
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 468	1 718
RESULTAT COURANT (I + II)	10 357	20 907
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	10 357	20 907

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	8 236	8 236
Total	8 236	8 236
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	8 236	8 236
Total	8 236	8 236

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2025** qui dégage un excédent de 10 357 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

Le comité a pour objet d'assumer les buts de l'UFOLEP, l'éducation par le sport, notamment dans une perspective de développement durable, sur le territoire considéré :

- en organisant et en promouvant toute activité physique comme moyen d'éducation et de culture par le sport, d'intégration et de participation à la vie sociale, dans le but de former des sportifs et des citoyens
 - en suscitant, en organisant et en contrôlant ces activités dans les associations affiliées, avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine ;
 - en donnant à chacun, sans discrimination aucune, la possibilité de pratiquer des activités physiques, sportives et de pleine nature ;
 - en propageant sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs jusqu'à la compétition si elle est formatrice, amicale, désintéressée et respectueuse de l'environnement et de la santé des pratiquants, illustrant ainsi sa devise : « tous les sports autrement » ;
 - en prolongeant l'action de l'USEP ;
 - en contribuant à la promotion et à la défense des organisations éducatives et sociales laïques du département.
- en assurant la formation et l'enseignement du secourisme sous toutes ses formes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels	2 112,00	149,00		2 261,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	24 974,05			24 974,05
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	31 601,98			31 601,98
Matériel informatique	8 465,03	1 794,69		10 259,72
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	67 153,06	1 943,69		69 096,75

b) Acquisitions et désinvestissements

Au cours de l'exercice, les acquisitions suivantes ont été réalisées :

- un logiciel MICROSOFT OFFICE pour un montant de 149 € ;
- un ordinateur pour un montant de 724 € ;
- un projecteur pour un montant de 500 € ;
- un bureau pour un montant de 571 €.

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	646.14	713.66		1 359.80
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	6 959.95	4 994.81		11 954.76
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	4 803.44	6 320.40		11 123.84
Matériel informatique	33%	5 068.20	1 297.53		6 365.73
Mobilier de bureau	20%				
Total		17 477.73	13 326.40		30 804.13

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts			
Autres prêts			
Titres	26.00		26.00
Dépôts et cautionnements	285.00		285.00

3. Stocks

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	14 586.32		14 586.32
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	14 586.32		14 586.32

5. Autres créances

Fournisseurs débiteurs

1 235.28
1 235.28

6. Charges constatées d'avance

Abonnement logiciel

864.00

Loyers

280.00
1 144.00

7. Trésorerie

Compte courant

73 619.80

Livret bleu

77 968.09
151 587.89

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subventions 2022	11 000.00	20%	5 316.67	2 200.00	3 116.67
DDETS 2024 – à affecter	3 000.00		3 000.00		3 000.00
Total	14 000.00		8 316.67	2 200.00	6 116.67

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
ANS emploi	8 000,00		8 000,00	0,00
CD 22 - Conférence des financeurs	8 400,00		8 400,00	0,00
	0,00			0,00
Total	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Risque :				
Charge : engagement de retraite du personnel (1)	5 408,64	1 424,59		10 817,28
Provisions	5 408,64	1 424,59		10 817,28
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Dépréciations				
Total	5 408,64	1 424,59		10 817,28

Dotations / reprises d'exploitation 1 424,59

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 424,59

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement ANC 2014-03 et à la Convention Collective Nationale du Sport, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente pour l'ensemble des salariés en CDI : 1 ½ mois de salaire après 10 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté, 4 mois de salaire après 20 ans d'ancienneté, 5 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté, avec un taux de charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Bretagne active	21 000.00	2 625.00	18 375.00	5 250.00	13 125.00	
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total	21 000.00	2 625.00	18 375.00	5 250.00	13 125.00	

6. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues 12 593.33
12 593.33

7. Dettes fiscales et sociales

Provision pour congés payés 193.37
URSSAF 10 319.27
Retraite complémentaire 2 349.40
Prévoyance 265.01
Mutuelle 263.76
Indemnités CPAM 4 522.92
Charges sociales sur provision pour congés payés 48.32
Prélèvement à la source 67.70
AFDAS 3 138.65
16 112.36

8. Autres dettes

Note de frais à payer 947.66
Règlements reçus non identifiés 133.73
Charges à payer : provision licences nationales 2025/2026 (4/12^{ème}) 9 732.00
5 202.96

9. Produits constatés d'avance

Affiliations – licences 2025/2026 (1) 39 494.00
39 494.00

(1) 8/12 des licences et cotisations 2025/2026 acquises depuis le 1^{er} septembre 2025

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Interventions	161 016	160 510
PSC1	5 061	9 942
Maison Sport Santé	2 117	2 378
Produits annexes	7 363	6 454
Total Prestations	175 556	179 284

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères	130 762	113 090
Conseil Régional		
Conseil Départemental	17 326	36 355
Communes et Com.Com	5 800	6 000
Aides à l'emploi	14 214	22 214
Autres subventions	2 000	1 836
Quote-part de subventions d'investissement	2 200	2 200
Total	172 302	181 695

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
UFOLEP BRETAGNE	16 653	10 815
UFOLEP NATIONALE	1 250	14 482
Total	17 903	25 297

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Total		

5. Produits et charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	16	6,64	15	6,52
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	1	1
Total	18	8,64	17	8,52

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Véhicule (535 € x 7 M)

3 745 €

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Néant

b) Bénévolat / Personnel bénévole

VALORISATION DU BENEVOLAT	HEURES	COUT HORAIRE	TOTAL
Vie statutaire	135	29 €	3 915 €
Missions des membres du bureau	114	29 €	3 306 €
Vie sportive	35	29 €	1 015 €
TOTAL	284		8 236 €